



Procès-verbal

Conseil Municipal du 12 décembre 2025

Date de la convocation : 5 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire.

Présents : Monsieur Didier BARDET, Madame Michèle STOCKLIN BECQUET, Madame Nicole GIGUERE, Madame Cassandra DELANCHY, Madame Marie-Odile CREPIN, Monsieur Giovanni BOSCO, Monsieur Paolo LEROY, Monsieur Stéphane RICHARD, Monsieur Denis BRUNEL, Madame Marie-Christine SINOQUET

Absent excusé : Monsieur Jérôme DINE

Absents : Madame Cécilia HEDOUIN, Monsieur Didier MARECHAL

Nombre de conseillers en exercices : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal à 20h00.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2025.
- Approbation du Bilan d'activités de la CCVS 2024
- Approbation du rapport annuel 2024 du délégataire SUEZ
- Approbation du rapport annuel 2024 assainissement collectif SUEZ
- Décision modificative n°3
- Ouverture des crédits des dépenses d'investissement avant vote du budget 2026
- Renouvellement du contrat des photocopieurs
- Contrat d'assurance statutaire du personnel
- Proposition de rachat par TOTEM (Orange) de la parcelle avec l'antenne relais mobile
- Installation d'une plaque commémorative avec le nom des maires depuis 1789
- Communications diverses

Monsieur Paolo LEROY est nommé Secrétaire de séance.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2025**

M. le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal du 19 septembre 2025. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents.

➤ **Approbation du Bilan d'activités de la CCVS 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan d'activité 2024 de la Communauté de Communes du Val de Somme. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ce bilan.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le bilan d'activités présenté.

➤ **Approbation du rapport annuel 2024 du délégataire SUEZ**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2024 de SUEZ eau potable de la Communauté de Communes du Val de Somme. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ce rapport.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport 2024 du délégataire eau SUEZ.

➤ **Approbation du rapport annuel 2024 assainissement collectif SUEZ**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2024 de SUEZ de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes du Val de Somme. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ce rapport.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport 2024 du délégataire assainissement collectif SUEZ.

➤ **Décision modificative n°3**

Virement du compte 2151 (Réseaux de voirie) au 204184 (Subvention d'équipements).

Territoire d'Energie étant maître d'ouvrage de l'opération d'effacement des réseaux, la comptabilité publique demande que ce type d'opération soit inscrit au compte 204.

En conséquence, Monsieur le Maire propose cette décision modificative qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 204182 : Subv.org.publics divers - Bâtiments et instal		160 000,00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		160 000,00 €		
D 2151 : Réseaux de voirie	160 000,00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	160 000,00 €			
Total	160 000,00 €	160 000,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative N° 3.

➤ Ouverture des crédits des dépenses d'investissement avant vote du budget 2026

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal l'autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts restants de 2025 pour l'année 2026.

Comptes	Budgétisé	RAR	Virement DM	TOTAL	25%
2131 – Constructions bâtiments publics	79 500,00 €	- 46 572,04 €		32 927,96 €	8 231,99 €
2132 – Constructions bâtiments privés	1 400,00 €			1 400,00 €	350,00 €
2151 – Réseaux de voirie	172 800,00 €		- 160 000,00 €	12 800,00 €	3 200,00 €
2157 – Matériel et outillage technique	6 500,00 €			6 500,00 €	1 625,00 €
2182 – Matériel de transport	2 000,00 €			2 000,00 €	500,00 €
2183 – Matériel informatique	2 500,00 €			2 500,00 €	625,00 €
2184 – Matériel de bureau et mobilier	10 000,00 €			10 000,00 €	2 500,00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	12 750,00 €			12 750,00 €	3 187,50 €
				Total	20 219,49 €

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

➤ **Renouvellement du contrat des photocopieurs**

Lors du Conseil Municipal du 19 septembre 2025, il avait été décidé de retenir la société TOSHIBA pour le renouvellement du marché des photocopieurs.

Monsieur le Maire indique qu'une erreur d'analyse des offres avait permis à la Société TOSHIBA d'être la mieux disante. En conséquence, une nouvelle consultation a eu lieu et trois sociétés ont été consultées pour de nouvelles offres : Toshiba, Burologic et Factoria HDF

Prestataires	Loyer mensuel	durée	copie N/B	Copies couleur
TOSHIBA	439 € HT	5 ans	0,00775 HT	0,00775 HT
BUROLOGIC (Xerox)	165 € HT	5 ans	0,0032 HT	0,032 HT
FACTORIA HDF (Kyocera)	250 € HT	5 ans	0,0039 HT	0,039 HT
FACTORIA HDF (Canon)	273,33€ HT	5 ans	0,0039 HT	0,039 HT

Dans la proposition Toshiba est inclus un volume copies forfaitaire trimestriel de : 5700 N/B et 11000 Couleur.

Aussi, ramenées au mois, les propositions s'élèvent à :

TOSHIBA : 439€

BUROLOGIC : 288,50€

FACTORIA (Kyocera) : 400,50€

Le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, pour le renouvellement du contrat avec la société BUROLOGIC (offre Xerox).

➤ **Contrat d'assurance statutaire du personnel**

Monsieur le Maire précise que la commune bénéficie actuellement d'un contrat avec la Société RELYENS, signé au 01/01/2022 pour 4 ans. En conséquence, le renouvellement doit être opérationnel au 1^{er} janvier 2026.

La cotisation s'élevait à 8.10 % de la masse salariale pour les agents CNRACL et 0.95 % pour les agents IRCANTEC. Le taux était gelé pendant 3 ans puis au 01/01/2025 le taux CNRACL est passé à 8.34%.

- Le centre de gestion de la Somme fait une proposition de reconduction de notre contrat avec la Société RELYENS, cette dernière ayant remporté le marché public..

Les taux seraient de 8.29% pour les CNRACL et 0.90 % pour les IRCANTEC.

Le contrat RELYENS serait signé pour 5 ans avec 3 ans sans augmentation du taux.

- GROUPAMA, qui a démarché la commune, propose un contrat similaire au niveau des garanties signé sur 4 ans.

Le taux pour les agents relevant de la CNRACL serait à 7.35% et pour ceux relevant de l'IRCANTEC de 1.45%. Le taux n'est pas gelé et il augmente chaque année.

Sur la base d'une augmentation de 3%, et pour des prestations équivalentes, les cotisations des agents CNRACL évolueraient ainsi :

CNRACL	2026	2027	2028	2029	2030
RELYENS	8.29%	8.29%	8.29%	8.54%	8.80%
GROUPAMA	7.35%	7.57%	7.98%	8.22%	

En 2025 nous avons réglé 12 013 € pour 6 agents CNRACL ET 3 agents IRCANTEC

En 2026 la commune aura 7 agents CNRACL et 1 agent IRCANTEC.

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité, pour retenir la Société GROUPAMA pour l'assurance statutaire des agents.

➤ **Proposition de rachat par TOTEM de la parcelle avec l'antenne relais mobile**

La société TOTEM a en charge la gestion des infrastructures passives des communications électroniques depuis 2021. C'est à cette société que nous facturons annuellement les droits d'occupation du domaine public.

Aujourd'hui, cette société nous propose de racheter une partie de la parcelle ZL 24 sur laquelle est construite l'antenne relais mobile soucieuse de devenir propriétaire des emplacements sur lesquels sont installées les antennes.

La proposition de rachat s'élève à 50 000€ pour une surface d'environ 50 m²

Pour information la location annuelle s'élève pour 2025 à : 4700€. La convention d'occupation se termine en mars 2033. Elle est renouvelable par périodes de 6 ans.

La proposition de rachat serait effective dès le début 2026.

La Société TOTEM prend à sa charge les frais de bornage et de notaire.

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement moins une abstention (Monsieur Stéphane RICHARD) pour la vente de la parcelle sur laquelle est installée l'antenne relais le long de la RD1 à la Société TOTEM, sous réserve que les dettes en cours soient apurées.

➤ Installation d'une plaque commémorative avec le nom des maires depuis 1789

Monsieur le Maire propose d'installer dans le hall de la mairie une plaque commémorative comportant le nom et les années d'exercice des Maires de la Commune depuis 1789. Les recherches ont été effectuées par Madame Anick BARDET et la secrétaire de mairie, Madame Coraline GUINET, qui s'est rendue aux archives départementales pour finaliser le travail de recherche.

Période	Identité	Période	Identité
1789 - 1791	Jean-Baptiste LÉBOULENGER	1911 - 1919	Alcide DIEN
1792 - 1795	Jacques PRÉGALDIN	1919 - 1923	Ulysse REMY
1795 - 1800	François DEVÉRITÉ	1923 - 1935	Emélius BOUTHORS
1800 - 1801	Jean-Baptiste PICARD	1935 - 1963	Charles DERUY
1801 - 1813	Charles LAPLANCHE	1963 - 1966	Fernand BAUCHET
1813 - 1813	Gustave DEMOYENNEVILLE	1966 - 1981	Guy BUFFET
1814 - 1816	Louis Urbain CARON	1981 - 2014	Gérard HOLLVILLE
1816 - 1828	Jacques DINOARD	2014 - 2020	Philippe DINE
1828 - 1837	Jacques DEVÉRITÉ (fils)	2020 - 2026	Didier BARDET
1837 - 1837	Jacques DINOARD (fils)		
1837 - 1842	Jacques LÉBOULENGER		
1842 - 1847	Louis Charles DUFRESNE		
1847 - 1867	Fidèle JOLY		
1867 - 1870	Eugène PARENT		
1870 - 1871	Ulysse MALLET		
1871 - 1876	Louis SEIGNEURGENS (dit Ernest)		
1876 - 1911	Ulysse MALLET		

Deux devis sont présentés :

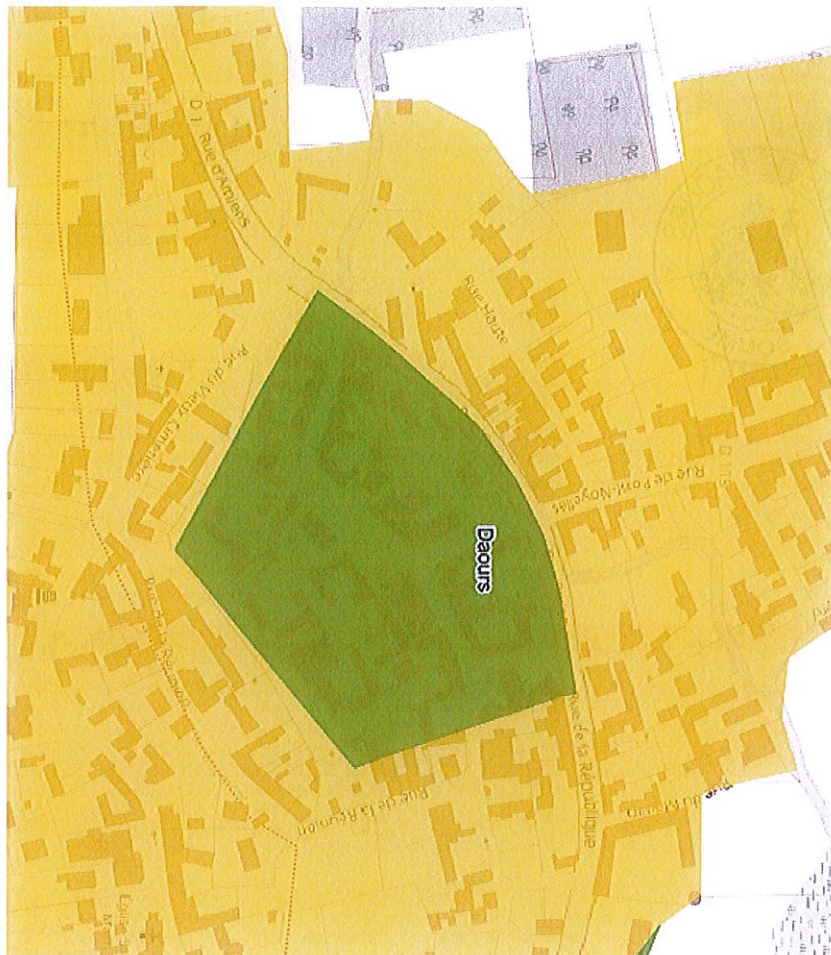
- Société PELTOT d'Amiens pour un montant de 5060€ TTC
- Société DESSEIN d'Albert pour un montant de 1390€ TTC

Après discussion, le Conseil Municipal délibère favorablement moins une abstention (Madame Marie-Christine SINOQUET) pour retenir la Société DESSEIN pour un montant de 1390€

➤ Communications diverses

- Protection du Centre-Bourg de la commune dans le cadre du RLPI

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du Règlement Local de Publicité Intercommunal, un périmètre a été identifié impliquant une interdiction de publicité dans ce périmètre afin de protéger le centre historique de la commune.



- Représentation au Conseil Communautaire du Val de Somme pour la prochaine mandature.

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'arrêté du Préfet de la Somme qui fixe à un délégué titulaire pour la commune de Daours sur les 56 que composent le Conseil Communautaire du Val de Somme.

- Don à la Commune

Monsieur le Maire indique que Monsieur Paolo LEROY a fait don à la commune d'un vidéo projecteur et d'un écran qui ont été affectés à l'école. Remerciements au donateur.

- **Subvention du Souvenir Français**

Monsieur le Maire indique qu'une subvention de 600€ a été attribuée à la Commune pour la restauration des tombes de deux soldats Morts pour la France : François ASSOYGNON et Louis LELIEVRE

La séance est levée à 21H00

Le Maire



Didier BARDET

Le Secrétaire de séance

Paolo LEROY